

SEANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 4 JUILLET 2020
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL DE BRIEY

Département de Meurthe & Moselle

Date de la convocation et de l'affichage : 6 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune nouvelle de *VAL de BRIEY*, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de la commune déléguée de Briey (grands salons), sous la présidence de Monsieur François DIETSCH.

Présents :

ANTOINE Orlane – BARTH Elisabeth – BARUCCI Dino – BEULATON Rémy – BENAUD Jean-François – BRAUN Delphine – BRUNETTI Françoise – COLA Véronique – COLLINET Jean-Luc – CORNILLE Emmanuel – DAUL Jean-Paul – DIETSCH François – FORTUNAT André – GIODANENGO Jacques – HIRSCH William – HIRTZBERGER Marie-France – LAVANOUX Jean-Michel – LEONARD Odette – MIANO Jacques – MUSATO Lydia – PIERRAT Christine – POGGIOLINI Quentin – REINBOLT Fabienne – THOUVENIN Chantal – THUILLIEZ Sylvie – VALES-KREDER Catherine – WACHALSKI Gilles – WARIN Patrick – ZSCHIESCHE Jean-Philippe.

Absents excusés :

CAUSIN Michel donne procuration de vote à MIANO Jacques

DE MICHELI Sylvie donne procuration de vote à DIETSCH François

HARING Yvette donne procuration de vote à HIRTZBERGER Marie-France

MADINI Véronique donne procuration de vote à BRAUN Delphine

Secrétaire de séance :

POGGIOLINI Quentin

~~~~~

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE LA COMMUNE DE VAL DE BRIEY**

Pour rappel, le nombre maximum d'adjoints dans une commune nouvelle se calcule sur la base de 30 % de l'effectif du conseil municipal.

En plus des adjoints au Maire élus de la commune nouvelle, les Maires délégués sont adjoints de droit de la commune nouvelle. Ils ne sont pas comptabilisés au titre de la limite de 30 %.

Monsieur le Maire propose de fixer par la présente délibération le nombre d'adjoints de la commune nouvelle de Val de Briey à 30 % de l'effectif du conseil municipal, soit 9 postes.

Il sera proposé ultérieurement de fixer, suivant les mêmes règles et le même taux de 30 % le nombre d'adjoints délégués des communes déléguées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles susvisés,  
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid 19,  
VU l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020,

VU la charte fondatrice de la commune nouvelle de Val de Briey,

Le conseil municipal, à l'unanimité moins sept voix contre (BARUCCI Dino, DAUL Jean-Paul, LAVANOUX Jean-Michel, MUSATO Lydia, PIERRAT Christine, REINBOLT Fabienne, ZSCHIESCHE Jean-Philippe) :

- DECIDE la création de postes d'adjoint au Maire,
- FIXE le nombre d'adjoints à 9 (NEUF).

Pour extrait conforme

Le Maire,  
  
François DIETSCH.

